



Colmar, le 31 DEC. 2001

CONSEIL GÉNÉRAL

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

ARRÊTÉ N° 316/2001 – DIR

**Portant réglementation permanente de la circulation sur la
RD 466 (route classée à grande circulation), hors agglomération,
sur le territoire de la commune de BURNHAUPT-LE-HAUT**

**Le Président du Conseil Général
du Département du Haut-Rhin,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-25 et R. 413-1 à 16,

VU les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974 modifiés, relatifs à la signalisation routière,

VU l'avis favorable du Maire de la Commune de BURNHAUPT-LE-HAUT,

VU l'avis du Préfet du Haut-Rhin en date du 15 octobre 2001,

VU l'avis du Directeur des Infrastructures Routières,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité de la circulation, en raison de travaux d'aménagement de sécurité, il est nécessaire de limiter la vitesse sur la RD 466 (route à grande circulation) ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2001

.../...

ARRÊTE :

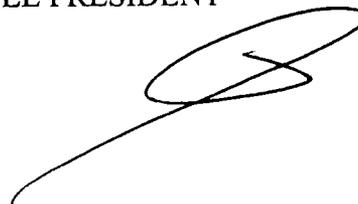
ARTICLE 1^{ER} – La circulation de tous les véhicules est limitée à 70 Km/h sur la RD 466 (route classée à grande circulation), entre les P.R. 29,860 et P.R. 30,440.

ARTICLE 2 – L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme à la signalisation des routes et autoroutes par les soins de la Subdivision de l'Équipement de Masevaux.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officielle du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRÉSIDENT



Constant GOERG

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2001